

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Départ et arrivée de la course :

- Terrasse de l'Observatoire de Meudon
- Départ à 10 h 45 précises
- Boucle de 10 km, avec 200 m de montée après 1 km de course.

Parking :

- Devant la terrasse de l'Observatoire.

Moyens de communication :

- SNCF : ligne « Paris Montparnasse », arrêt Meudon Bellevue
- RER C : station Meudon Val Fleury
- Bus : lignes 169, 289 ou 389, arrêt Eglise de Meudon.

Inscriptions :

- Par courrier : DTO - Yvonne Schoumaker
51, rue Fénelon - 92120 Montrouge
- Chèque au nom du « *Lions Club de Sceaux* »
- Par Internet : www.coursedelespoir.com , clic sur le lien « le sportif »

Prix :

- 9 € (si inscription par avance)
- Attention : 12 € sur place.

Inscriptions sur place et remise des dossards :

- Le samedi 17 novembre de 14 h à 17 h
- Le dimanche 18 novembre de 9 h à 10 h.

Ravitaillement et Vestiaire :

- Ravitaillement à l'arrivée.
- Vestiaire gardé.

Chronométrage :

- Lecture optique et informatique
- Résultats consultables sur place et sur Internet.

Récompenses :

- Trophée au premier de chaque catégorie
- T-shirt aux 300 premiers inscrits
- Médaille gravée au nom pour les inscrits avant le 11/11, médaille non gravée pour les inscrits après le 11/11.

REGLEMENT

Art 1 : Organisation : la course est organisée par le **Lions Club (IDFO zone 31)** seul habilité à régler tout litige éventuel et avec le concours de la ville de Meudon et l'Office National des Forêts. Elle est organisée au profit exclusif de « *Dunes d'Espoir* » qui lutte contre l'exclusion des enfants handicapés et les fait participer à des compétitions sportives.

Art 2 : Parcours : la course est une boucle de 10 km, principalement dans la forêt de Meudon.

Art 3 : Catégories admises : la course est ouverte aux athlètes nés en 1991 et avant. Pour les mineurs, la signature du responsable légal est obligatoire.

Art 4 : Conditions de participation : chaque participant doit acquitter un droit de participation et porter un dossard sur le ventre, sans pliage ni marquage, sous peine de disqualification.

Il doit fournir un *bulletin d'inscription signé* avec :

1) *Si licencié FFA, Pass Running* : le n° et la copie de la licence en cours de validité

2) *Si licencié d'une autre fédération* : le nom de la fédération, le n° et la copie de la licence en cours de validité et de la mention du certificat médical au vu duquel elle a été délivrée.

3) *Si non licencié* : le certificat médical (ou sa copie certifiée conforme par le participant) de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition. Certificat datant de moins d'un an à la date de la course.

Art 5 : Durée de l'épreuve : au bout de 1 h 15 de course, les concurrents ne seront plus classés.

Art 6 : Assurances : l'organisateur est couvert par une assurance Responsabilité Civile. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommage qui pourrait survenir pendant la manifestation sportive.

Art 7 : Accompagnateur : en application du règlement des courses hors stade, tout accompagnateur, notamment en bicyclette ou en roller, est interdit sous peine de disqualification du compétiteur.

Art 8 : Droit d'image : chaque concurrent autorise expressément l'organisateur ainsi que les ayants droit, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître.

Art 9 : Annulation : tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'un remboursement. Si l'épreuve devait être annulée pour force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur, il ne sera procédé à aucun remboursement des frais d'inscription ni paiement d'indemnisation.

Art 10 : Acceptation : chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement, en accepte les clauses et le signe.

Nous comptons sur le respect du règlement et sur un esprit loyal et sportif !

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :
Sexe : Masculin - Féminin Date de naissance : / /
Adresse :
Code postal : Ville : Téléphone :
.....
Courriel :
Fédération : Club : N° de licence :
.....

JOINDRE :

- ü le chèque à l'ordre du « *Lions Club de Sceaux* » d'un montant de 9 € (ou de 12 € sur place) à adresser à DTO - Yvonne Schoumaker 51, rue Fénelon 92120 Montrouge
- ü **SI** licencié FFA, ou Pass Running, ou licencié d'une discipline dont la pratique exige un certificat médical : la copie de la licence en cours de validité
- ü **SI** non licencié **OU SI** licencié d'une fédération n'exigeant pas de certificat médical : un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la course, ou sa copie certifiée conforme par le concurrent.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement, en accepte les clauses et le signe.

Fait à Le : / /2007 Signature du coureur

Pour les *mineurs* non licenciés : Je soussigné(e),
responsable légal, autorise ma fille, mon fils à
participer à la course. La participation des mineurs demeure sous l'entière responsabilité des parents
ou du club accompagnateur.

Fait à Le : / /2007 Signature du responsable légal